



CCAS du 24 mars 2015

Déclaration et compte-rendu CFDT

Le nouveau CCAS, dont la composition est le reflet des élections du 4 décembre 2015 et de la représentativité au CTM, s'est tenu au ministère le 24 mars.

La délégation composée de :

Sylvia Boisbourdin, Pascal Blandel, Maryline Grosroyat, Eric Tavernier
y a fait la déclaration suivante.

Pour la CFDT, l'action sociale est une priorité. Si nous sommes présents au sein de cette instance nationale, c'est avant tout pour défendre et développer une action sociale dynamique et adaptée aux enjeux de demain qui touchent les personnels, quels que soient leur origine et leur service.

En effet, au moment où les agents de nos ministères sont dans une grave crise de confiance face à leur avenir professionnel et personnel, la CFDT déplore le comportement de nos ministères face à ses agents au mépris des risques psychosociaux.

La CFDT exige que l'action sociale soit renforcée, soutenue par nos ministères et reconnue comme une vraie activité professionnelle indispensable au bien être des agents ou plutôt contre leur mal être au travail.

S'agissant de l'action sociale de proximité, les CLAS ne pourront assumer leur rôle qu'avec le soutien inconditionnel des Commissions Régionales de Concertation de l'Action Sociale, car c'est dans ces instances que l'action sociale du ministère se met en œuvre.

Enfin, il est bien dommage de constater que le CCAS dans cette nouvelle mandature fasse si peu cas de la parité.

Suite aux différentes déclarations préalables des représentants de la CFDT, de la CGT, de FO et de Solidaires, M. Cazottes – DRH – répond et précise que :

- l'action sociale n'est ni un palliatif ni un accompagnement des réformes pesant lourdement sur les agents ; il s'agit d'offrir de réelles prestations sociales aux agents qui ne sont pas que des ETP pour la DRH,
- pour le budget, les marges de manœuvre ne seront pas croissantes dans les années à venir.

Il prend acte de la demande du CGCV qui s'inquiète de l'avenir des séjours proposés aux enfants, en effet la création des nouveaux établissements publics (CEREMA, VNF et IFSTTAR) diminue d'autant le montant des subventions allouées. A ce jour, seul le CEREMA a signé une convention sur 4 ans avec le CGCV. M. Cazottes précise qu'il n'a pas d'informations sur des réticences particulières concernant les deux autres établissements.

Pour ce qui concerne les unités d'accueil gérées par la FNASCE, et dont France Domaines souhaite récupérer une partie, un courrier de notre ministre au ministre des Finances a permis de mettre un frein à cette volonté et d'assurer la préservation de ce patrimoine mais la vigilance s'impose. Paradoxalement, cela a mis un coup d'arrêt aux discussions en vue d'une convention entre la FNASCE et France Domaines.

Pour le règlement intérieur, un toilettage est prévu lors de la première réunion de la commission n°1, ainsi que la mise en place des formations des présidents de CLAS. Celles-ci pourraient être ouvertes aux membres du CCAS qui le souhaiteraient. Cette commission se réunira le 14 avril prochain et nous serons présents.

Le comité central d'action sociale réuni en première instance avait pour objectifs principaux d'élire le président du CCAS, le secrétaire et les différents président-e-s des cinq commissions.

Présidence du CCAS : M. Christian MATHIS (CGT) élu à l'unanimité.

Secrétaire du CCAS : M. Luc DECARRIERE (FO) élu avec 16 voix sur 18.

Commission n° 1 – animation et coordination des commissions du CCAS. La présidence de cette commission est assurée par le président du CCAS.

Commission n° 2 – politique des logements pour les agents du ministère et suivi interministériel des restaurants. La présidente élue à l'unanimité est Mme Jocelyne Pelé (CGT), **membres de la CFDT** : Pascal Blandel (titulaire), Eric Tavernier (suppléant).

Commission n°3 – suivi et préparation du budget. Les membres de cette commission sont les présidents des autres commissions. Le président, élu à l'unanimité est M. Pascal West (FO).

Commission n° 4 – actions collectives. Ses missions portent essentiellement sur le suivi des crédits d'initiative locale, l'accompagnement auprès des CLAS et le bilan des actions menées. La présidente élue à l'unanimité est **Sylvia Boisbourdin (CFDT), Maryline Grosroyat (suppléante)**.

Commission n° 5 – condition de vie des agents au travail, aides matérielles, petite enfance, handicap, scolarité, retraités. Le président, élu à l'unanimité est M. Bruno Koubi (UNSA).

Les associations (CGCV, CAS, FNASCE) et l'administration sont représentées dans toutes les commissions.

Prochaines dates du CCAS :

- Vendredi 26 juin 2015 à 9h30
- Vendredi 9 octobre 2015 à 9h30

La CFDT et l'UNSA ne valident pas la 3^{ème} proposition de date (vendredi 11 décembre 2015). En effet, nous avons demandé, pour permettre aux représentants provinciaux d'être présents et dont les délais de route peuvent être très importants, que ces réunions ne se tiennent pas systématiquement les vendredis.

Nous attendons une nouvelle proposition de l'administration.

Suite aux difficultés de réservation de salles, la CFDT a fait la proposition de la tenue d'un CCAS au cabinet de la Ministre à l'Hôtel Roquelaure, ce qui permettrait à « Madame la Ministre » d'assister au moins une fois à un CCAS et au suivi de l'action sociale des agents de son ministère. Il est toujours permis de rêver !!

Les procès-verbaux des derniers CCAS en date des 23 septembre et 18 novembre 2014, après quelques observations, ont été approuvés.

Le CCAS a également validé la création du CLAS interservices de Basse-Normandie (DREAL+DDTM 14).